



COMMUNE DE LEYMENT
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 FEVRIER 2021

Nombre de conseillers
Présents: 15
Absents excusés: 0
Excusés avec pouvoir: 0
Votants: 15

Date de convocation :
19/01/2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Leyment, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de madame Marilyn BOTTEX, Maire.

Membres présents à la séance : mesdames Marilyn BOTTEX, Line BEAU-GUYAT, Maud BRUHAT, Stéphanie CLOP, Marie-Ange DAGAND, Brigitte MESCLIER, Espérance PANAYE, Marie VILLECOURT, messieurs Nicolas BARBERIE, Bruno BIAU, Jacques GROS, Joël MARTRA, Dominique MACRI, Emmanuel PETAT, Éric VIOLLET.

Secrétaire de séance : Emmanuel PETAT

Ordre du jour :

- adhésion au SPANC de la SOGEDO,
- convention RDA avec le SDIS pour l'équipement de « bip » au CNPI,
- refus du transfert du pouvoir de police sur les bâtiments,
- adhésion au « Portail Familles »,
- encaissement de la participation aux frais de notaire pour la servitude « Clos des Aubépines »,
- démarches pour l'installation d'une pizzeria dans la salle du four,
- débat sur la vente du hangar en bas de la rue de la Cime,
- validation des comptes administratifs et de gestion,
- débat sur les orientations budgétaires,
- tarifs du repas de cantine du personnel communal,
- point sur le projet photovoltaïque ACERPA,
- point de la commission « voirie-sécurité »,
- questions diverses.

• **Adhésion au SPANC de la SOGEDO (assainissement non-collectif – ANC)**

Madame le Maire explique que le contrat avec la SOGEDO concernant la prise en charge des assainissements non-collectifs, est caduque. Elle rappelle la législation qui oblige les propriétaires d'une telle installation à la faire contrôler tous les dix ans et au moment de la vente de leur propriété (cela concerne principalement les habitants des hameaux les Rousses et les Brosses).

La SOGEDO propose des contrôles systématiques et répond aux propriétaires d'ANC qui rencontrent des problèmes avec leur installation.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement de la signature du contrat avec de la SOGEDO, la facturation de la prestation étant établie directement au nom du propriétaire.

- **Convention RDA avec le service départemental d'incendie et de sécurité pour l'équipement en bip du CPINI (centre de première intervention non-intégré de Leyment)**

Madame le Maire présente la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ayant pour objet de fixer les relations entre la commune de Leyment, siège du CPINI, et le SDIS de l'Ain, à travers l'ensemble des dispositions financières et

administratives, mais également en terme de fonctionnement du centre, de formation, d'équipement, de suivi médical des sapeurs-pompiers, de contrôle et de responsabilité. Cette convention prévoit également le raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA). Son coût annuel est de 750€ et comprend la fourniture d'appareils d'alerte (bips) à concurrence du nombre de sapeurs-pompiers en activité, à l'exception de ceux en double engagement avec le corps départemental.

L'achat de bips supplémentaires, la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des bips restera à la charge de la commune.

Monsieur MARTRA précise que dès que ce raccordement sera fonctionnel, la sirène de la mairie deviendra obsolète. Il propose d'installer un déclenchement manuel afin de permettre à la commune de d'utiliser cette sirène en cas d'alerte à la population. Une communication sera faite en temps et en heures pour informer les habitants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise madame le Maire à signer la convention.

- **Refus du transfert de pouvoir de police sur les bâtiments**

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) demande à la municipalité de se positionner sur le transfert de pouvoir de police du Maire en matière d'habitat (dossiers de périls ou d'insalubrité par exemple) vers la CCPA.

Le Conseil Municipal estimant que chaque Maire est plus proche des habitants de sa commune pour traiter ces problèmes décide à l'unanimité que le Maire doit garder son pouvoir en matière d'habitat.

- **Adhésion au logiciel « Portail Familles » (société BERGER-LEVRAULT)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que courant février 2021, une formation a été proposée aux employés municipaux concernés par le centre de loisirs pour l'utilisation d'un logiciel qui permet aux parents d'inscrire directement leurs enfants aux activités. Un premier test sera réalisé pour les vacances de Pâques.

Ce logiciel permet de libérer du temps aux organisateurs et de leur donner une visibilité sur le nombre futur d'inscrits et d'animateurs à recruter pour une période déterminée. Le coût du logiciel s'élève à 1632€ HT.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'achat de ce logiciel.

- **Encaissement de la participation aux frais de notaires pour la servitude « Clos des Aubépinés »**

Madame le Maire présente le devis des servitudes de réseaux raccordés créés lors de l'aménagement du lotissement « le clos des Aubépinés » situé en face de AML.

Monsieur VOYLE propose de verser à la commune la somme de 2000€ correspondant aux servitudes des deux habitations du lotissement concernées par ces raccordements. La municipalité et les 2 propriétaires des habitations concernées (chemin des Carrières) participeront au paiement du solde de la facture.

- **Démarches pour l'installation d'une pizzeria dans la salle du four**

Madame le Maire rappelle les décisions prises lors du précédent Conseil Municipal : suite à la fermeture du restaurant « Le Bon Coin de Leyment », le pizzaiolo monsieur Vincent MARTORANA souhaite développer sa propre activité de vente à emporter sur la commune. La commune lui a proposé d'utiliser le local du four communal.

Cependant il s'avère que le four communal a une capacité de cuisson inadaptée (trop grande) à la production envisagée. Il demande donc à la commune la possibilité de louer le four à destination de zone de préparation ainsi que la salle du four pour y installer un four à bois plus conforme à son projet.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que si le comptable du demandeur déclare l'affaire viable, les frais que la commune aura à engager seront d'une part la rénovation de l'électricité et d'autre part la mise en conformité en matière de législation sanitaire (rénovation des murs, installation d'un point d'eau). Le devis de ces travaux s'élève à 11972.75€ HT.

Elle ajoute que ces travaux auraient de toute manière été nécessaires pour une remise à niveau sanitaire afin que les associations puissent continuer à l'utiliser (cuisson de galettes par exemple). Enfin, ce bâtiment appartient au patrimoine de la Commune qui se doit de l'entretenir.

Monsieur MACRI exprime son opposition à cette dépense supplémentaire qu'il ne juge pas nécessaire, estimant que la mairie a déjà supporté récemment l'installation du local commercial pour le PROXI.

Il rajoute qu'il serait plus opportun d'aider le cuisinier à installer un foodtruck sur la commune.

Le reste du Conseil Municipal est favorable à l'implantation de ce commerce et vote à l'unanimité moins une voix un loyer de 400€ pour le four et la salle.

Il valide également à l'unanimité le devis des travaux de rénovation du four et de la salle.

- **Vente du hangar rue de la Cime**

Madame le Maire expose la demande de monsieur Florian KLINGER, déjà propriétaire de la maison « CHATANAY » située rue de la Cime, qui souhaite acquérir les hangars voisins pour y transférer son activité économique et celle de sa compagnie.

Elle explique que le service des Domaines ne donnant plus d'estimation des biens pour des valeurs inférieurs à 200000€, monsieur Éric VIOLLET a pu obtenir une estimation auprès d'un agent immobilier pour un montant de 60000€-65000€.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la vente du hangar rue de la Cime à monsieur Florian KLINGER pour un montant de 65 000€.

- **Validation des comptes administratifs et des comptes de gestion**

- Budget principal**

Madame le Maire s'étant obligatoirement retirée, le Conseil Municipal alors réuni sous la présidence de monsieur Nicolas BARBERIE, 4^e adjoint au maire et président de la commission finance, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal.

Dressé par madame Marilyn BOTTEX, Maire, monsieur Nicolas BARBERIE présente au Conseil Municipal le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel se résume ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	159 739.20	0	-104 452.39	55 286.81
Fonctionnement	110 285.32	0	64 574.91	174 860.23
TOTAL	270 024.52	0	-39 877.48	230 147.04

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget eau et assainissement

Madame le Maire s'étant obligatoirement retirée, le Conseil Municipal alors réuni sous la présidence de monsieur Nicolas BARBERIE, 4^e adjoint au maire et président de la commission finance, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget « service de l'eau et de l'assainissement ».

Dressé par madame Marilyn BOTTEX, Maire, monsieur Nicolas BARBERIE présente au Conseil Municipal le budget « service de l'eau et de l'assainissement », lequel se résume ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	90 262.35	0	19 92.73	110 205.08
Fonctionnement	60 865.91	0	17 145.92	78 011.83
TOTAL	151 128.26	0	37 088.65	188 216.91

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget du local commercial

Madame le Maire s'étant obligatoirement retirée, le Conseil Municipal alors réuni sous la présidence de monsieur Nicolas BARBERIE, 4^e adjoint au maire et président de la commission finance, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget du local commercial.

Dressé par madame Marilyn BOTTEX, Maire, monsieur Nicolas BARBERIE présente au Conseil Municipal le budget du local commercial, lequel se résume ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	Compte non créé	0	34 409	34 409
Fonctionnement	Compte non créé	0	8 450	8 450
TOTAL	Compte non créé	0	42 859	42 859

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Comptes de gestion

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 :

- du budget de la Commune,
- du budget eau et assainissement,
- du budget du local commercial,

et les décisions modificatives qui s'y rattachent, déclare que les comptes de gestion de la Commune dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et l'adopte à l'unanimité.

A l'issue de la présentation du budget, madame le Maire réintègre le conseil et en reprend la présidence.

- **Repas du personnel communal de la cantine**

Madame le Maire explique que le personnel communal de la cantine qui le souhaite peut commander des repas complets pour le déjeuner.

Madame le Maire propose de leur facturer le repas au prix coutant d'achat des repas soit 2.499€.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le coût du repas à 2.499€.

- **Point sur la réunion avec l'association ACERPA et la société Pl'Ain d'énergie**

Étaient présents Line BEAU-GUYAT, Nicolas BARBERIE, Joël MARTRA et Emmanuel PETAT. Emmanuel PETAT présente au Conseil Municipal l'association ACERPA qui promeut les énergies renouvelables et la société Pl'Ain d'énergie qui propose aux communes d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux.

L'intérêt pour la commune réside uniquement dans la communication sur une installation solaire sans devoir en supporter le coût ; l'électricité produite étant revendue par la société Pl'Ain d'énergie.

La durée de location des toits est de 30 ans à l'issue desquels soit la commune renouvelle le bail, soit la commune conserve les installations solaires pour son propre compte, soit l'installation est démantelée par la société Pl'Ain d'énergie.

Plusieurs bâtiments ont été identifiés comme pouvant accueillir le projet : le casernement, la mairie, l'école.

Monsieur Nicolas BARBERIE se déclare favorable à une réalisation sur le casernement car cela ne coûte rien à la commune mais plus réservé sur la mairie et l'école, car ce genre de projet doit être plus considéré pour de l'autoconsommation que pour de la communication. Monsieur Dominique MACRI déclare que cette installation pourrait dénaturer un bâtiment tel que la mairie.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour engager la démarche et lancer l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tout document pour engager le projet mais uniquement pour le casernement.

- **Point sur la réunion de la commission « sécurité-voirie » avec un représentant de l'agence des routes du Département.**

Étaient présents Bruno BIAU, en charge de la sécurité, Éric VIOLLET, responsable de la voirie et Joël MARTRA, responsable des bâtiments communaux.

Points abordés :

- pour abaisser la vitesse dans le quartier de la Vallière, il est proposé de contacter le département pour la fourniture d'éléments provisoires de type chicane afin de vérifier son efficacité sur la vitesse des automobilistes.
- pour la route de Ste Julie : différentes pistes doivent être affinées avec le département pour abaisser la vitesse des véhicules arrivant sur le carrefour de la mairie dans les deux sens. Dans un premier temps, il sera demandé au département le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération avant le jeu de boules. Aux abords de la montée de l'école, il est décidé d'établir des devis pour la mise en place de panneaux annonçant la présence de traversée d'enfants.

- La mise en place de plateaux piétonniers est discutable au vu des dernières condamnations des communes lorsque ceux-ci ne remplissent pas les normes de hauteur. Des feux intelligents sembleraient être une solution adaptée, mais le conseil reste dans l'attente de décisions gouvernementales quant à la légalité de leur utilisation.
- projet de caméras de surveillance sur la commune : il reste à contacter une agence de sécurité pour connaître le coût de ce projet et statuer en fonction du rapport coût/efficacité du dispositif.
- projet secteur Côte à Goy / Place de la Combe : une réunion de concertation avec les riverains doit être organisée afin de leur présenter les différents scénarios envisagés pour sécuriser les piétons dans le lotissement et la rue de la Combe (sens de circulation, piétonisation...).

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 22h30.

Pour copie conforme,

Le Maire

Marilyn Botteux

